

# Protocole de transfert de responsabilité

## **Villiers en plaine – septembre 2016**

*Proposition examinée en comité de pilotage le 18 décembre 2014*

*Présenté en conseil d'école Les 10 février 2015 pour l'école maternelle et le 10 mars 2015 pour l'école élémentaire.*

Les transferts de responsabilités existent dès qu'un enfant passe d'une structure à une autre, du scolaire au périscolaire et inversement. Un élève confié par sa famille, ne doit pas sortir des espaces protégés lorsqu'il se trouve sous la responsabilité de la Municipalité ou de l'équipe enseignante.

Même si la co-responsabilité peut s'appliquer lors des transferts, ce protocole définit les procédures à respecter et les obligations respectives en fonction des temps de transfert.

Ce protocole doit faire l'objet d'une présentation au conseil d'école ou en comité de pilotage, chaque intervenant doit connaître les horaires et les respecter dans la mesure du possible.

Le périscolaire concerne les dispositifs Municipaux et les dispositifs de l'Éducation Nationale :

- La restauration → dispositif Municipal
- La garderie → dispositif Municipal
- Les APC → dispositif Éducation Nationale
- Les APS → dispositif Municipal

**Les trajets sont sous la responsabilité de la Commune. Il est interdit de prendre ou de rendre des élèves à leurs parents durant ce trajet.**

1) Ecole Maternelle

HEURE DE DEPART	HEURE DE FIN	OBJET	QUI	OBSERVATIONS
7H00	8H40	Garderie	3 atsem	Le personnel propose jeux, lecture, dessin... Payante jusqu'à 8h35
8h40	8h50	Trajet de la garderie à l'école	2 Atsem	Le chemin emprunté est celui qui passe dans le parc du château, le plus court et le plus sécurisé.
8h50	9h00	Ouverture de l'école, accueil des enfants	Education Nationale	Bus 8h50
9h00	12h00	Classe	Éducation Nationale	
12H00	12H10	Trajet de l'école pour aller à la cantine	2 + 2 ATSEM	Le chemin emprunté est celui qui passe dans le parc du château, le plus court et le plus sécurisé.
12h10	13h10	Repas	4 ATSEM + responsable cantine	
13H10	13H20	Trajet de la cantine à l'école	2 + 2 ATSEM	Le chemin emprunté est celui qui passe dans le parc du château, le plus court et le plus sécurisé.
13h20	13h30	Ouverture de l'école, accueil des enfants	Éducation Nationale	
13h30	15h45	Classe	Éducation Nationale	
15h45	15h55	Préparation des enfants pour le départ à la garderie	2 Atsem	1 Atsem reste pour départ bus et ménage classe
15h55	16h05	Trajet de l'école pour aller à la garderie	3 Atsem	Le chemin emprunté est celui qui passe dans le parc du château, le plus court et le plus sécurisé.
16h05	16h20	Goûter - jeux	2 Atsem	Goûter apporté par les enfants
16h20	16h45	Garderie gratuite	2 Atsem	Le personnel propose jeux, lecture, dessin...
16h30 (12h05 mercredi)	16h30	Accompagnement au bus	1 Atsem	
16h45	18h30	Garderie payante	Deux animateurs+ 1 agent communal +1 agent le mardi et jeudi	Le personnel propose jeux, lecture, dessin...

## 2) École Élémentaire

HEURE DE DEPART	HEURE DE FIN	OBJET	QUI	OBSERVATIONS
7H00	8H30	Garderie	3 Atsem	Le personnel propose jeux, lecture, dessin...
8h30	8h40	Trajet de la garderie à l'école	2 agents communaux	Le chemin emprunté : passage piéton route de Benet, rue de la Forterie, passage piéton route de Niort. Entrée à l'école par la barrière en face route de Niort. Le plus court et le plus sécurisé
8h40	8h50	Ouverture de l'école, accueil des enfants	Education Nationale	Bus 8h45
8h50	11h50	Classe	Éducation Nationale	
11h50	12h30	CP, CE1 et CE2 : cantine CM1 et CM2 : cour surveillée	Quatre agents communaux 2 animateurs	Traversée des enfants de la rue des Tilleul assurée par personnel cantine
12h30	13h10	CP, CE1 et CE2 : retour en cour surveillée CM1 et CM2 : cantine	2 animateurs + 1 agent  3 agents	
13h10	13h20	Retour des CM1 et CM2 de la cantine à l'école	2 animateurs + 1 agent	
13h20	13h30	Ouverture de l'école, accueil des enfants	Education Nationale	
13h30	15h45	Classe	Éducation Nationale	
15h45	16h30	APS Cour surveillée	2 animateurs et bénévoles 3 agents communaux	Une employée se positionne au coin du bureau de direction pour vérifier et sécuriser le départ des enfants récupéré par un parent. Les deux autres agents sont dans la cour
16h30	16h45	Trajet école à la garderie	3 agents communaux + 1 agent le mardi et jeudi,	Le chemin emprunté depuis la grille de l'école, passage piéton route de Niort, rue de la Forterie et passage piéton route de Benet avant entrée château. Le plus court et le plus sécurisé
16h35 (11h55 mercredi)	16h35	Bus	1 agent	Accompagne enfants au bus
16h45	18h30	Garderie payante	3 agents communaux + 1 le mardi et jeudi,	Le personnel propose jeux, lecture, dessin... Un coin « devoirs » est proposé,

